

Jeunes & Entreprises

Les grandes entreprises
s'engagent à investir durablement
dans la formation et l'emploi
des jeunes







Les grandes entreprises s'engagent à investir durablement dans la formation et l'emploi des jeunes

L'emploi est un défi majeur pour notre économie, l'emploi des jeunes une priorité pour la compétitivité et la cohésion sociale.

Les grandes entreprises réunies au sein de l'Association française des entreprises privées (Afep) souhaitent prendre toute leur part à l'effort pour relever ce défi par une action forte en faveur de l'emploi des jeunes. La jeunesse est une force pour notre pays, elle constitue un potentiel de croissance et de développement économique qui ne saurait être ignoré.

Nous, dirigeants des entreprises signataires de cette démarche, nous engageons.

Au-delà des nombreuses actions volontaires que nous mettons déjà en œuvre en faveur des jeunes, nous voulons faire davantage en agissant collectivement pour l'insertion des jeunes dans l'emploi.

Chacun, nous mettrons en œuvre un ou plusieurs des engagements suivants, en tenant compte de nos réalités économiques. Un suivi de nos actions sera effectué soit dans nos rapports de RSE ou de Développement Durable soit dans nos rapports de gestion.

Les dispositifs développés par le gouvernement, tels que les contrats de génération, seront mobilisés comme des outils pour la mise en œuvre de l'objectif de la démarche.

■ Embaucher davantage de jeunes alternants

Convaincus de l'intérêt des formations en alternance pour intégrer les jeunes dans l'emploi, nous voulons accroître notre implication dans le système de l'apprentissage. Le développement des Centres de Formation des Apprentis (CFA) doit se poursuivre et les freins à l'emploi des apprentis, notamment en milieu industriel, doivent être levés en liaison avec les partenaires sociaux.

Nous nous engageons à améliorer l'accès des apprentis à l'emploi durable. L'accent doit être mis sur l'embauche des jeunes à la sortie de l'apprentissage et non sur les quotas d'apprentis. Nous allons accompagner ces jeunes vers l'embauche.

Pour y parvenir, les capacités de formation des grandes entreprises devraient être davantage mises au service des PME qui ont besoin d'embaucher. Les jeunes alternants pourraient accéder à l'emploi durable dans l'entreprise qui les a formés, en cohérence avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), mais aussi dans l'une des entreprises partenaires de la même filière ou sur le même bassin d'emploi.

Dans cette perspective, les contrats d'apprentissage partagés auprès de plusieurs employeurs, comme un grand groupe et une PME de la même filière ou du même territoire ou auprès de plusieurs PME, seront développés.

■ Ouvrir des perspectives aux jeunes sans qualification

Nous développerons les initiatives en faveur des jeunes sans qualification qui sont en difficulté, voire désocialisés, depuis l'insertion jusqu'à la qualification, en partenariat, dans les bassins d'emploi, avec les missions locales, les associations, les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire.

Notre objectif est d'ouvrir à ces jeunes des opportunités d'insertion par la qualification en s'appuyant sur l'acquisition de compétences par l'expérience.

Une attention particulière sera portée au développement des dispositifs de lutte contre l'illettrisme. L'emploi, même peu qualifié, suppose la maîtrise des savoirs de base.

■ Bâtir un parcours vers l'emploi pour répondre à des besoins économiques

Une meilleure intégration des jeunes qui, tout en ayant un bon niveau de formation générale ou de qualification, ne trouvent pas de débouchés doit être recherchée.

Nous souhaitons bâtir, pour ces jeunes, les parcours vers l'emploi au travers de partenariats entre les entreprises, les universités, Pôle emploi, les Conseils régionaux et les entreprises de travail temporaire pour répondre aux pénuries reconnues de main-d'œuvre qualifiée dans les filières ou les territoires.

Il ne s'agit pas de créer un nouveau contrat de travail mais de mettre en cohérence, dans un parcours de professionnalisation d'environ 18 mois, les actions de tous les acteurs. Le jeune alternera les phases en centre de formation et en entreprise avant l'accès à l'emploi durable.

Une voie souple sera ainsi trouvée pour permettre des embauches, en particulier vers les métiers présentant des débouchés forts.

■ Ouvrir et mettre en réseau les écoles de formation d'entreprise

Nous assurerons la mise en réseau des écoles internes de formation (campus, écoles techniques) au service des territoires dans lesquels nous opérons.

Cette mise en réseau permettra de faire bénéficier des capacités de formation des grandes entreprises les jeunes de l'extérieur.

Cette action sera également bénéfique pour les PME de la même filière ou du même territoire qui pourront avoir recours à des jeunes mieux formés et également faire former leurs salariés dans ces écoles de grandes entreprises.

■ Encourager l'accompagnement des jeunes par les salariés

Nous soutenons la mise en place de dispositifs d'accompagnement des jeunes par nos salariés. Aider les jeunes à choisir leur orientation professionnelle et les soutenir dans leur recherche d'emploi (préparation d'entretien, mise au point du CV, connaissance des secteurs d'activité...) s'avère indispensable.

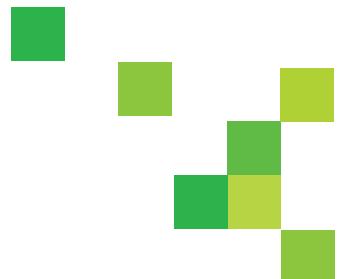
Nous souhaitons faciliter l'implication des salariés dans cette démarche au service des compétences de demain.

■ Développer la culture entrepreneuriale chez les jeunes

Afin de développer la culture entrepreneuriale et le désir des jeunes pour la vie en entreprise, nous ouvrirons plus largement nos portes pour leur faire découvrir l'entreprise, nos métiers et rendre en particulier plus attractifs les métiers techniques.

Nous soutenons les initiatives de stages, de rencontres et de débats avec les enseignants notamment de sciences économiques et sociales et les conseillers d'orientation susceptibles de mieux faire comprendre la réalité de l'entreprise.

Nous les accueillerons plus fréquemment dans nos entreprises. Nous participerons davantage à la gouvernance des universités, des lycées professionnels et des grandes écoles.





Association française des entreprises privées

11, avenue Delcassé 75008 Paris / 4-6, rue Belliard 1040 Bruxelles

Tél. : +33 (0)1 43 59 65 35

www.afep.com